

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 juillet 2021

Présents : Bruno COASSY, Daniel PRUD'HOMME, Bernard GAGNAIRE, André RABUT, Sandrine RONDEPIERRE, Maryse REY, David QUERAT, Serge GUEDON, Nathalie MATTANA, Sabine MILLET, Solange MAUGE.

Excusés : Maryse REY

Secrétaire de séance : Daniel PRUD'HOMME

1 - Délibération relative au permis de construire sur le Lot n°5 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la construction sur le lot n°5 en retrait de l'alignement de la voie interne du lotissement, de manière dérogatoire à l'article 3 du règlement du lotissement,

2 - Décision concernant la promesse de vente signée pour le lot 9 :

Malgré le dépassement du délai prévu dans la promesse de vente le 16 avril, pour le dépôt du permis de construire au 16 juin et compte tenu des engagements pris à ce jour par l'acquéreur du lot, le conseil municipal décide de maintenir la promesse de vente,

3 - Règlement de la salle des fêtes :

Suite à plusieurs plaintes de la part de riverains, concernant des nuisances sonores lors de manifestations privées à la salle des fêtes, le conseil municipal décide de lancer une étude pour l'installation d'un limiteur de décibel.

4 -Voirie :

L'entreprise EIFFAGE a été retenu pour réaliser le programme de voirie prévu au budget 2021.

5 : Exonération taxe foncière :

Le Conseil Municipal décide de supprimer le régime d'exonération temporaire de la taxe foncière de 2 ans pour les constructions nouvelles ou changements de construction,

6 : Demande de subvention pou installation de chaudières granulés bois :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un financement complémentaire aux aides déjà obtenues pour le remplacement de 2 chaudières fuel par de chaudières granulés bois,

